



Ville de Draguignan



## Compte Rendu de la réunion Du 16 janvier 2024

En présence de Richard Devilette, conseiller municipal en charge des relations avec les Conseils de Quartier et Franck Meunier, responsable service vie des quartiers et cadre de vie

Excusés : Messieurs Gregory Loew et Stephan Ceret, adjoints et conseillers municipaux

### Tri à la source des biodéchets

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour l'ensemble des producteurs : professionnels, collectivités et ménages. Tous doivent pouvoir trier leurs déchets biodégradables et les séparer des autres déchets afin que les collectivités les valorisent en solution de compostage. Cette obligation va se traduire par la mise en œuvre, **au niveau des collectivités**, de solutions de compostage de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets.

On appelle biodéchets tous les déchets organiques putrescibles tels que : épiluchures, déchets de cuisine ou déchets verts. Un tiers du contenu de nos poubelles ménagères est constitué de déchets alimentaires, soit 83 kg par habitant/an. En faisant ce tri dès maintenant, chacun d'entre nous peut ainsi participer à la réduction de la pollution et des frais liés à la collecte, au transport et à l'enfouissement des biodéchets.

Le compostage individuel n'est pas obligatoire pour le moment, mais est une des solutions de valorisation et permet de diviser par trois le volume des bio déchets à collecter. Afin de préparer cette transition, DPVa met en place une distribution des composteurs pour les particuliers contre une participation symbolique de 10 €.

Les prochaines dates de distribution à Draguignan sont les suivantes (durée approximative 1 heure) :

- Mercredi 24/01/2024 à 10h
- Mercredi 21/02/2024 à 10h
- Mardi 26/03/2024 à 18h
- Vendredi 26/04/2024 à 10h

Les habitants intéressés doivent contacter la DPVa au 04 94 500 700 ou la mairie afin de s'inscrire.

Quant aux résidences privées ne disposant pas de parcelles individuelles, l'agglomération peut mettre en place des composteurs partagés sur demande de la copropriété. DPVa apportera toute l'aide nécessaire et les conseils pour l'installation, mais le site ayant pour vocation à devenir autonome, un référent volontaire devra être mis en place.

La mise à disposition de composteurs au niveau des différents PAV n'est pour l'instant pas envisagée mais reste une possibilité encore à l'étude.

### **Déchets Verts sur le site de La Foux :**

Prochaine date de collecte le samedi 17 février

### **PAV Av de La Vaugine-Che. St Martin**

Une réunion de concertation s'est tenue sur site le 17 novembre dernier en présence de Messieurs Devilette, Charrier et Meunier et avec la participation de M. Sune, riverain directement concerné par cette nouvelle implantation que je remercie ici pour sa collaboration.

Le projet comprend seize colonnes semi-enterrées de part et d'autre d'un accès aménagé. La végétalisation du site permettra de minimiser l'impact visuel et sonore, en accord avec M. Charrier et le voisinage. Début des travaux printemps 2024.

### **Budget participatif**

Le 11 décembre dernier, s'est déroulée la soirée d'annonce des résultats de la 1<sup>ère</sup> édition du budget participatif. Le projet que j'avais présenté avec le CQ Centre-Est sur l'aménagement du quartier de La Foux a été sélectionné et les travaux d'aménagement du nouveau parcours de santé composé de 14 agrès devraient débuter au printemps. Une première reconnaissance sur site a été effectuée pour déterminer les emplacements possibles.

Après une rencontre avec le Président de la fédération départementale de course d'orientation, un parcours pourrait peut-être voir le jour sur le site. Les modalités sont encore à définir avec la mairie.

### **Radar pédagogique Av de La Vaugine**

Relevés du 13/10 au 07/12/2023

Synthèse du radar situé au N° 869

Moyennes dans les deux sens : 41, 17 Km/h et 44,18 Km/h

< 50 Km/h : 85,89%

De 50 à 70Km/h : 13,81%

Synthèse du radar situé au N° 542

Moyennes dans les deux sens : 43,16 Km/h et 45,73 Km/h

< 50 Km/h : 80,75%

De 50 à 70Km/h : 18,44%

Il est heureux de constater que la majorité des riverains respecte les limitations

### **Déploiement de la fibre**

Il semblerait que le groupe Orange se soit séparé de son prestataire « Solution 30 » au 1<sup>er</sup> janvier 2024, cependant des véhicules du prestataire sont toujours présents sur l'agglomération. Ils termineraient les travaux commencés en 2023, nous n'avons pour l'instant pas d'informations complémentaires sur ce sujet. Le CQ communiquera dès que nous en saurons plus.

### **Fin de l'alerte renforcée de sécheresse**

Compte-tenu de la pluviométrie de ces derniers jours et de la remontée des niveaux de l'ensemble des cours d'eau au-dessus des seuils d'alerte, les arrêtés sécheresse ne sont pas reconduits au-delà du 15 décembre 2023.

Il est cependant rappelé à chacun d'adopter une gestion économe de la ressource en eau, avec une attention particulière pour sa protection vis-à-vis des pollutions et de respecter les mesures générales qui s'appliquent dans son usage quotidien afin d'éviter le gaspillage d'une ressource qui demeure vulnérable.

### **Prochaine réunion le mardi 12 mars 2024**